



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le **Mercredi 30 mai 2012** à 18 h 30 le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur Gérard FROMM, Maire.**

CONVOCAATION

Date	22/05/2012
Affichage	22/05/2012

**NOMBRE DES MEMBRES
DU CONSEIL MUNICIPAL**

En Exercice	Présents	Procurations et Absents
33	24	9

THEME : PATRIMOINE 3

**OBJET : CONVENTION
LYCEE D'ALTITUDE DE
BRIANÇON – RENOVATION
DE L'HORLOGE PAUL
ODOBEY DE LA
COLLEGALE.**

Etaient Présents : POYAU Aurélie, CIRIO Raymond, MUSSON Pascal, MARCHELLO Marie, MARCADET Didier, GUERIN Nicole, DJEFFAL Mohamed, PONSART Marie-Hélène, PROREL Alain, PETELET Renée, PEYTHIEU Eric, CODURI Laetitia, FABRE Mireille, AIGUIER Yvon, BOVETTO Fanny, DAVANTURE Bruno, RAPANOEL Séverine, ESTACHY Monique, SIMOND Stéphane, FERRUS Christian, VALDENNAIRE Catherine, ESCALLIER Karine, SEZANNE Philippe.

Etaient Représentés :

DAERDEN Francine pouvoir à PONSART Marie-Hélène.
GUIGLI Catherine pouvoir à POYAU Aurélie.
DUFOUR Maurice pouvoir à GUERIN Nicole.
JIMENEZ Claude pouvoir à PROREL Alain.
NICOLOSO Alain pouvoir à PEYTHIEU Eric.
BRUNET Pascale pouvoir à CODURI Laetitia.
JALADE Jacques pouvoir à PETELET Renée.
ROUBAUD Sabin pouvoir à VALDENNAIRE Catherine.

Absents-Excusés :

DAERDEN Francine, GUIGLI Catherine, DUFOUR Maurice, JIMENEZ Claude, NICOLOSO Alain, BRUNET Pascale, JALADE Jacques, NUSSBAUM Richard, ROUBAUD Sabin.



Secrétaire de Séance : DJEFFAL Mohamed.

Rapporteur : Alain PROREL.

Dans le cadre de sa politique de restauration et de valorisation de son patrimoine, la ville de Briançon, Ville d'art et d'histoire, s'associe au lycée d'Altitude de Briançon pour la rénovation de l'horloge Paul Odobey de la Collégiale. Cette opération, réalisée par les élèves du lycée, entre dans le projet pédagogique « Horloges d'Altitude », dirigé par Monsieur Denis Vialette, professeur coordinateur.

Une convention d'application est présentée en annexe, définissant les conditions de chaque partie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver les dispositions de la convention ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un adjoint, à signer, au nom de la ville et pour le compte de la commune, ladite convention, ainsi que toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente.

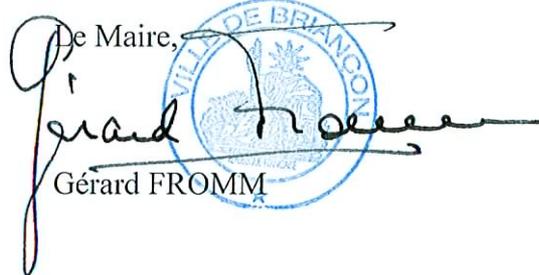
POUR : 32

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

De Maire,

Gérard FROMM



TRANSMIS LE 04 JUIN 2012
PUBLIÉ LE 04 JUIN 2012
NOTIFIÉ LE 05 JUIN 2012

CONVENTION

Entre

La Ville de Briançon,
représentée par son maire en exercice,
Monsieur Gérard Fromm,

d'une part,

et

Le Lycée d'Altitude de Briançon,
représenté par son proviseur en exercice,
Madame Michelle Seghir

d'autre part,

il a été convenu ce qui suit :



Article I : Objet

Dans le cadre des orientations de la politique de valorisation de Briançon Ville d'art et d'histoire et des objectifs du projet pédagogique « Horloges d'Altitude », la rénovation de l'horloge Paul Odobey de la collégiale et de son local est envisagée au lycée d'Altitude.

Article II : Modalités

A La charge du Lycée d'Altitude :

- rénover l'horloge
- procéder à la mise hors d'eau et d'air du local abritant le mécanisme.

Le Lycée s'engage à s'entourer de toutes les compétences (Hommes de l'Art) afin de préserver le monument.

Le lycée s'engage à présenter un dossier technique (plans, croquis de détails, photos) auprès des services compétents de la ville (services techniques et patrimoine), avant tous travaux. Le dossier comprendra notamment un descriptif quantitatif prévisionnel des matériaux.

Aucune intervention ne pourra être effectuée par le lycée avant d'avoir été validée par les services compétents de la Ville de Briançon qui conserve l'ensemble de la maîtrise d'ouvrage.

Le lycée prendra toutes dispositions auprès de la paroisse afin de connaître les heures des offices et des cérémonies religieuses.

A la charge de la ville de Briançon :

- faire valider le projet par le Service territorial de l'Architecture et du Patrimoine (Architecte des Bâtiments de France).
- fournir les matériaux nécessaires à la mise hors d'eau et d'air du local.
- contrôler et valider la bonne exécution des travaux.

- la Ville de Briançon mettra à disposition du Lycée d'Altitude, contre signature, un trousseau de clés afin d'accéder à l'horloge. Le Lycée d'Altitude s'engage à ne jamais prêter sous quelque motif que ce soit le trousseau de clés ni d'en faire des copies sans autorisation écrite de la part de la Ville de Briançon.

Article III : Responsabilité et assurance

La Ville de Briançon autorise le Lycée d'Altitude à réaliser le programme précité.

Les différentes phases de l'opération sont prises en charge dans leur totalité par le Lycée d'Altitude.

Les élèves et les différents intervenants sont placés sous la responsabilité du Lycée pendant la durée des interventions à l'exception des agents des services municipaux.

Toutes les personnes qui interviendront dans le cadre des actions du programme défini à l'article II sont :

- soit des enseignants du Lycée d'Altitude ;
- soit des Hommes de l'Art missionnés par le lycée ;
- soit des agents des services municipaux ;
- soit des lycéens.

La Ville de Briançon et le Lycée d'Altitude sont assurés pour les dommages qui pourraient être causés par eux.

Le Lycée reconnaît avoir pris parfaitement connaissance de tous les risques du chantier et notamment de l'accès au clocher.

Article IV : Durée et résiliation

La présente convention est conclue pour une durée de deux ans.

Elle pourra être renouvelée par tacite reconduction ou résiliée par l'une ou l'autre des parties, ceci dans le cas du non respect manifeste d'une clause de la présente convention.

Article V : Litiges

Les contestations qui pourraient s'élever entre le preneur et la Ville de Briançon au sujet de l'exécution ou de l'interprétation de la présente seront de la compétence du Tribunal Administratif de Marseille.

Fait à Briançon, le
(en quatre exemplaires originaux)

Le Proviseur du Lycée

Le Maire de Briançon

Michelle SEGHIR

Gérard FROMM